



Communiqué de presse:

Le conseil échevinal n'entame pas de démarches contre le contournement de Bascharage

Un seul point figurait sur l'ordre du jour de la séance du conseil communal de ce vendredi matin. Il s'agissait d'une autorisation à accorder au collège des bourgmestre et échevins de poursuivre en justice la lutte contre la réalisation du contournement routier de Bascharage.

Dans son intervention devant le conseil communal le député-maire Georges Engel soulignait le fait que chaque conseiller communal de Sanem était jusqu'à présent et restera d'accord sur le point que le contournement routier de Bascharage n'apportera pas de solutions aux problèmes de circulation dans le sud-ouest du Grand-Duché. Tous les conseillers restent donc opposés à la réalisation du contournement. Sans la résistance livrée par la Commune de Sanem, la variante numéro une, beaucoup plus néfaste pour les habitants de la localité de Sanem, aurait été implémentée, continuait Georges Engel.

Suite à un avis sommaire juridique, parvenu hier aux membres du collège échevinal, l'avocat de la commune précise qu'il ne voit que peu de chances de succéder devant le tribunal administratif.

Pour Nathalie Morgenthaler (échevine, CSV) il était évident que l'opposition faite au projet a apporté de nettes améliorations dans les plans de construction et une diminution de l'effet sur les habitants de la Commune de Sanem. Suite au vote démocratique clair, pris par le parlement luxembourgeois, un recours en justice ne semble plus être une piste à poursuivre, selon Nathalie Morgenthaler.

Marco Goelhausen (échevin, LSAP) soulignait que, pour lui, la décision de construire le contournement de Bascharage signifie qu'au niveau national le transport individuel reste toujours privilégié par rapport aux transports en public ou par rapport à la mobilité douce.

Les discussions au sein du conseil communal, avant un vote libre, étaient vives. En fin de compte 10 conseillers (Gaston Anen, Simone Asselborn-Bintz, Denis Bronzetti, Alain Cornély, Georges Engel, Chantal Faber-Huberty, Steve Gierenz, Nathalie Morgenthaler, Patricia Speck-Braun, Nadine Tornambé-Duchamp) votaient contre l'entame de démarches juridiques, contre seulement 5 conseillers (Myriam Cecchetti, Marco Goelhausen, José Piscitelli, Carine Reuter-Bauler, Franca Romeo) qui voulaient charger le collège échevinal de la Commune de Sanem de poursuivre la lutte contre le contournement de Bascharage en justice.

Dans une première réaction après la séance du conseil communal, le député-maire Georges Engel estime que l'engagement des deniers publics pour poursuivre une lutte en justice n'aurait pas été justifié et déclare de ne pas vouloir gaspiller l'argent du contribuable. La députée-échevine Simone Asselborn-Bintz a partagé les mêmes vues lors de sa première réaction après la séance du conseil communal.